



DEPARTEMENT DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT D'AMIENS

CANTON DE DOULLENS

COMMUNE DE HEM-HARDINVAL

ARRETE MUNICIPAL
N° 16/2020 DU 22 / 06 / 2020
Portant réouverture au public de la salle Georges Warambourg, de l'aire de jeux rue du Moulin et de l'église

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE HEM-HARDINVAL,

VU les arrêtés municipaux n°07/2020 et n°08/2020 du 23 Mars 2020 portant fermeture des lieux publics et restriction de la fréquentation de l'église, en raison de la crise sanitaire COVID-19,

VU la Loi du 11 mai 2020 prolongeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet 2020 inclus,

VU le Décret n° 2020-545 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

VU le classement du département de la Somme en « zone verte » depuis le 30 mai 2020,

ARRETE

Article 1^{er}. L'aire de jeu de la rue du Moulin et la salle Georges Warambourg et l'église sont réouverts au public dans le respect des gestes barrières.

Article 2. – Toute contravention au present arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3. - Monsieur le Maire de la commune de Hem-HardINVAL, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Doullens, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Hem-HardINVAL,
Le 22 Juin 2020

Le Maire,
Éric ROUSSEL